

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 61

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JUIN 1925

Numéro 61

Bulletin Mensuel

de la

Chambre de Commerce Suisse

en France



Sommaire

Les craintes de l'industrie horlogère.

Assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Le dîner de la Chambre de Commerce Suisse en France. — Allocution de M. F. Dobler, président d'honneur. — Discours de M. A. Dунant, ministre de Suisse. — Discours de M. Chaumet, ministre du Commerce.

Les changes.

Siège social et Secrétariat général

61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8^e)

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon
6, Quai des Brotteaux
Lyon
Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

Section de Marseille
et du Sud-Est
115, rue de l'Évêché, Marseille
Téléphone : 15-25

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8^e)

BULLETIN MENSUEL

JUIN 1925

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

Numéro 61

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER

VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

Les craintes de l'industrie horlogère

Sous ce titre et sous la signature de M. Seigny Joan, Le Figaro Economique du 15 juin, a publié un article qui nous a paru mériter d'être intégralement reproduit dans ce Bulletin tant en raison du sujet qui y est traité qu'en raison du prestige indiscuté dont jouit le journal où cet article a paru.

Nous avons souvent exposé et défendu le point de vue suisse touchant les projets de relèvement du tarif douanier français. Il nous paraît donc équitable et intéressant, tout à la fois, de montrer à nos lecteurs le point de vue d'un grand journal français. Même si l'article de M. Seigny Joan devait être l'objet de quelques remarques critiques de la part d'un

certain nombre de nos lecteurs, nous sommes certains que, dans les milieux suisses, on rendra hommage à la parfaite modération en même temps qu'à l'objectivité avec lesquelles ce délicat problème a été exposé par le collaborateur du Figaro.

Quant à nous, sans sortir de la réserve que nous devons nous imposer lorsqu'il s'agit d'apprécier la manière dont nos amis français envisagent leur intérêt propre, nous nous bornerons à remarquer que l'avertissement qui sert de conclusion à l'article de M. Seigny Joan, nous paraît dicté par une vision très juste des réalités.

M. T.

Les travaux de la révision de notre tarif douanier inquiètent en ce moment beaucoup de pays importateurs. En ce qui concerne la Suisse, nous trouvons dans la presse de ce pays la manifestation de quelques craintes touchant nos futurs tarifs sur la mécanique et surtout la substitution à notre tarif actuel de l'horlogerie, basé sur le poids, d'une taxation à la valeur de 15, 25 et même, pour les petits mouvements, de 30 %. Il faut bien comprendre que l'industrie si essentiellement helvétique de l'horlogerie de petit volume a beaucoup souffert depuis quelques années : d'un côté la baisse du franc français, du mark et de la lire, mettait ses clients les plus voisins dans l'impossibilité de lui acheter autant que par

le passé, et n'oublions pas que par rapport au moins à la France et à l'Italie, la situation sur ce point ne s'est pas améliorée, puisque la devise suisse cote à Paris 3,85. D'autre part, la France qui avait instauré un système de prohibitions à l'égard de toutes les marchandises non indispensables à la vie, y avait fait figurer la broderie, industrie de Saint-Gall, et l'horlogerie. Une entente entre les deux gouvernements avait tout de même laissé entrer en France des contingents de ces produits suisses de manière à ne pas rompre absolument le contact commercial. A partir du 31 mai 1921, la prohibition et le contingentement n'ont plus subsisté que pour l'horlogerie : montres de diverses nature, mouvements et